



25, cours du Général de Gaulle  
33170 GRADIGNAN

## DECISION

### **Portant désignation des membres des représentants du personnel au comité technique d'établissement de l'Institut National de Jeunes Sourds de Bordeaux.**

Le Directeur de l'institut national de jeunes sourds de Bordeaux,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 2011 portant création d'un comité technique d'établissement des instituts nationaux de jeunes sourds ;

Vu la décision du 20 octobre 2011 portant composition du comité technique d'établissement de jeunes sourds de Bordeaux

Vu la décision du 07 novembre 2011 portant désignation des membres des représentants du personnel au comité technique d'établissement de l'Institut National de Jeunes Sourds de Bordeaux

Vu les désignations opérées par les organisations syndicales ;

## DECIDE

**Art. I** – Sont nommés au comité technique d'Etablissement de l'institut national de jeunes sourds de Bordeaux créé auprès du Directeur de l'institut national de jeunes sourds de Bordeaux :

**Le président** : Monsieur François-Xavier LORRE, Directeur de l'INJS

**Le responsable ayant autorité en matière de ressources humaines** : Madame Anne-Sophie LAVAUD ROUSSEAU, Secrétaire Générale de l'INJS

**Art.2** - Sont désignés représentants du personnel au comité technique d'établissement auprès du directeur de l'institut national de jeunes sourds de Bordeaux :

**Sur désignation du syndicat UNSA Education**

***Membres titulaires***

M. Ronan GOULARD	Professeur d'enseignement général
Mme Brigitte POUCHOT	Adjoint administratif
Siège vacant	

***Membres suppléants***

Mme Catherine SIMON	Professeur d'enseignement général
Mme Corinne CHANTRE	Educatrice spécialisée
Siège vacant	

**Sur désignation des syndicats FO et C.F.T.C**

**Membres titulaires**

**CFTC**

M. Norbert ANE	Educateur spécialisé
Mme Nathalie TESSEIDRE	Infirmière

**FO**

Mlle Christine LABAT	Aide documentaliste
----------------------	---------------------

**Membres suppléants**

**CFTC**

M. Patrick DUMEE	Psychomotricien
Mme Justine LEGRAND	Psychomotricienne


**FO**

Siège vacant

**Art. 3** - Le directeur de l'institut national de jeunes sourds de Bordeaux est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Gradignan le 15 MAI 2014



  
Le Directeur de l'INJS de Bordeaux,  
François-Xavier LORRE